

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE n°4 DU PLU D'ORCHIES

Par Délibération en date du 22 septembre 2025, publiée sur les sites internet de la commune d'Orchies et de Pévèle Carembault, le conseil communautaire de la cc. Pévèle Carembault a fixé les dates et les modalités d'organisation et de participation de la mise à disposition du dossier de la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune d'Orchies.

La mise à disposition du public se déroulera en mairie d'Orchies et au siège de la cc. Pévèle Carembault pour une durée de 32 jours consécutifs

Du LUNDI 13 OCTOBRE 2025 au MERCREDI 13 NOVEMBRE 2025 inclus

Le public pourra prendre connaissance du dossier, contenant entre autres l'avis de l'autorité environnementale, tenu à sa disposition en mairie ainsi qu'au siège communautaire de Pévèle Carembault, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier complet du projet de modification simplifiée sera également disponible durant toute la mise à disposition du public sur les sites internet pevelecarembault.fr et ville-orchies.fr

Pendant toute la durée de la mise à disposition, deux registres d'observations à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public à la mairie d'Orchies (Place du G^{al} De Gaulle 59310 ORCHIES) et au siège communautaire de Pévèle Carembault (47 av. du G^{al} De Gaulle 59710 PONT-A-MARCQ).

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions :

- sur les registres mis à disposition en mairie d'Orchies et au siège communautaire.
- ou par courrier électronique à l'adresse suivante : miseadispositionorchies@pevelecarembault.fr.

Le public devra préciser s'il consent à ce que ses coordonnées personnelles (identité, adresses etc.) soient rendues publiques. A défaut, les contributions seront anonymisées, conformément au règlement de la CNIL.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la cc. Pévèle Carembault.

Une fois la mise à disposition terminée, un bilan, synthétisant l'ensemble des observations du public recueillies, sera dressé. Le dossier du projet de modification simplifiée du PLU pourra alors être ajusté en fonction des remarques émises par les personnes publiques associées suite à leur notification du projet et/ou des observations du public recueillies pendant la mise à disposition du dossier.

Le projet de modification simplifiée n°4 du PLU d'Orchies, éventuellement ajusté, pourra alors être soumis à l'approbation du conseil communautaire par délibération. Le bilan de la mise à disposition sera annexé à la délibération.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à Monsieur ROSSI, chargé de mission au service PLUi de la Pévèle Carembault (plui@pevelecarembault.fr)